



HAL
open science

Chalon éduen

Jean-Paul Guillaumet

► **To cite this version:**

Jean-Paul Guillaumet. Chalon éduen. Louis Bonnamour; Alain Duval; Jean-Paul Guillaumet. Les âges du Fer dans la vallée de la Saône (VIIe-Ier siècles avant notre ère) : paléoméallurgie du bronze à l'âge du Fer, VIIe colloque de l'Association française pour l'étude de l'âge du Fer, Rully,, Revue archéologique de l'Est et du Centre-Est, supplément (6), CNRS, pp.113-118, 1985. hal-03366856v3

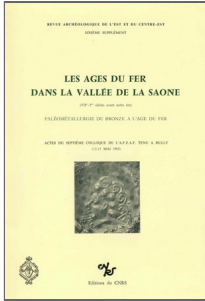
HAL Id: hal-03366856

<https://hal.science/hal-03366856v3>

Submitted on 1 Mar 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Louis Bonnamour, Alain Duval et Jean-Paul Guillaumet (dir.)

Les âges du fer dans la vallée de la Saône (VII^e - I^{er} siècles avant notre ère) Paléométaballurgie du bronze à l'âge du fer

ARTEHIS Éditions

Chalon Eduen

J.-P. Guillaumet

DOI : 10.4000/books.artehis.20928

Éditeur : ARTEHIS Éditions

Lieu d'édition : Dijon

Année d'édition : 1985

Date de mise en ligne : 16 septembre 2020

Collection : Suppléments à la Revue archéologique de l'Est

EAN électronique : 9782915544497



<http://books.openedition.org>

Référence électronique

GUILLAUMET, J.-P. *Chalon Eduen* In : *Les âges du fer dans la vallée de la Saône (VII^e - I^{er} siècles avant notre ère) : Paléométaballurgie du bronze à l'âge du fer* [en ligne]. Dijon : ARTEHIS Éditions, 1985 (généré le 31 janvier 2023). Disponible sur Internet : <<http://books.openedition.org/artehis/20928>>. ISBN : 9782915544497. DOI : <https://doi.org/10.4000/books.artehis.20928>.

Ce document a été généré automatiquement le 31 janvier 2023. Il est issu d'une numérisation par reconnaissance optique de caractères.

Chalon Eduen

J.-P. Guillaumet

- 1 *Cauillonum* est une des villes du pays éduen dont l'importance est connue par des textes antiques et par les trouvailles faites dans la Saône. Alors qu'elle a toujours été localisée traditionnellement à l'emplacement de la ville actuelle de Chalon, la cartographie et l'étude des découvertes archéologiques réalisées depuis un siècle remettent en question cet acquis.
- 2 Chalon, sur les bords de la Saône, comme Cavaillon sur le Rhône, « sont deux formes différentes d'un même mot qui devait signifier *bac*, *port*, ou *passage* » d'après Camille Jullian (JULLIAN C., 1921, t. II, p. 243. note 4). Deux auteurs antiques la mentionnent à la période qui nous concerne. César, dans le *De Bello Gallico*, la cite par deux fois dans le livre VII. La première (B.G. VII, 42), au moment du siège de Gergovie, où il rend compte d'une grave agitation chez les Eduens. Ces derniers, alors, pillent les biens des citoyens romains installés dans le pays et les réduisent en esclavage. C'est apparemment à Chalon que les troubles sont les plus violents. « M. Aristius, tribun militaire, était en route pour rejoindre sa légion ; on le force à quitter *Cauillonum*, en lui promettant sur l'honneur qu'il ne sera pas inquiété ; on expulse aussi les Romains qui s'étaient établis dans la ville pour y faire du commerce. A peine ceux-ci s'étaient-ils mis en route qu'on les attaque et qu'on leur enlève tous leurs bagages ; comme ils résistent, ils subissent un assaut d'un jour et d'une nuit ; les pertes étant sérieuses des deux côtés, les assaillants appellent aux armes des bandes plus nombreuses » (Traduction de L.-A. Constans, C.U.F., Les Belles Lettres, 1967). Ces quelques lignes sont riches en renseignements. La ville de Chalon y apparaît comme un lieu de commerce important, sans doute le plus grand du pays éduen. Elle reçoit des marchandises et les envoie à l'Ouest vers Bibracte et à l'Est vers les Helvètes et ses alliés Boïens, par les voies terrestres et fluviales. Il s'y réalise suffisamment d'affaires pour que les commerçants étrangers, parmi lesquels des Romains, s'y installent à demeure. Chalon est sur une voie si importante que les tribuns militaires, pour rejoindre leur légion, empruntent cet axe de préférence à d'autres plus courts peut-être, mais moins fréquentés.
- 3 Le combat que mènent tribuns et commerçants, par sa durée, face à un groupe d'Eduens résolu et armés, sous-entend que la population marchande romaine est en

bon nombre. Cette importance numérique est encore une preuve du rôle commercial de la ville et suggère que cette implantation existait déjà avant le début de la guerre des Gaules. Chalon est encore citée après la bataille d'Alésia (B.G. VII, 90). César y place Q.T. Cicéron pour veiller au ravitaillement lors de l'hiver 52. Cette décision est une allusion à son rôle commercial et à sa position sur des voies importantes (fig. 1). La mention de Chalon dans l'œuvre de Strabon (IV, 3. I) n'apporte aucune précision supplémentaire sur son rôle.

- 4 Chalon est une ville liée au fleuve qui la borde, l'Arar ou la *Souconna*. Une inscription du II^{es}. ap. J.-C. : AUG(USTO) SAC(RUM) / DEAE/ SOUCONN/AE/ OPPIDANI/ CABILONN/ ENSES/P(ONENDUM) C (URAVRUNT) (VUILLEUMIER P., 1963) présente la divinisation du fleuve et la qualification d'*oppidani*, terme issu du mot *oppidum*, équivalent de *urbs* chez César pour désigner la cité. La Saône est l'opposé du Rhône ; la première est calme, lente, le second, impétueux (PLINE, *Histoires Naturelles*, III, 5). La Saône est une rivière navigable jalonnée de grands sites de marché, Mâcon, Tournus, Chalon, Verdun-sur-le-Doubs et de nombreux gués et petits habitats (GUILLAUMET J.-P., 1983 a). Chalon est aussi la porte du Morvan où se dresse Bibracte et son plus grand axe commercial préfigure le tracé de la voie d'Agrippa en pays éduen.
- 5 Les découvertes archéologiques réalisées sur le territoire de la commune actuelle de Chalon et des communes limitrophes sont importantes par leur qualité et leur quantité. Le premier qui les fit connaître fut Déchelette, en 1910, par la publication de la collection Millon dont la plupart des éléments sont repris dans son célèbre manuel. Cependant le fait d'attribuer à Chalon ces trouvailles a fait superposer dans nos esprits l'habitat antique et l'habitat actuel. En réalité, nous avons un ensemble où se regroupent des gisements de natures différentes : La Grange-Fangy, Le Châtelet. Le Port-Guillot, et La Benne à la Faux. La tendance traditionnelle est de les considérer comme des phénomènes liés à l'existence hypothétique d'une ville celtique sous la ville actuelle. L'autre façon est d'appréhender ces lieux comme une partie d'une organisation dont le centre est nous inconnu.

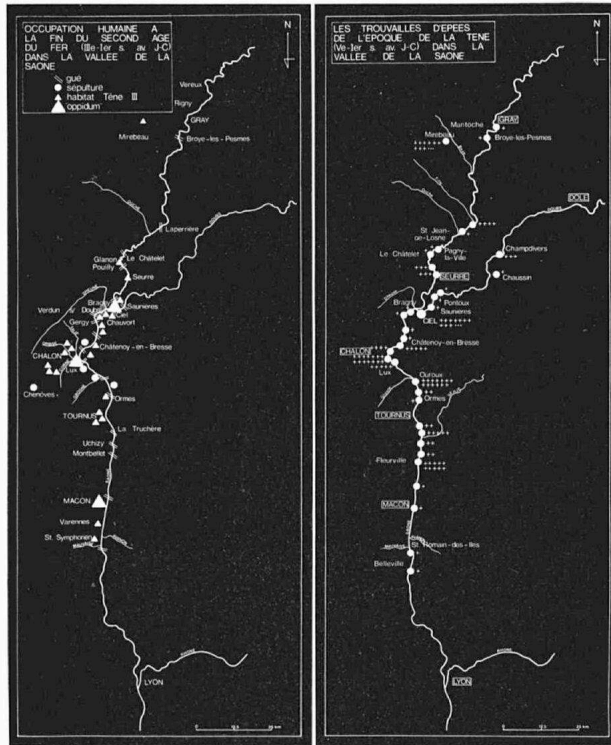


FIG. 1. – Répartition des découvertes celtiques dans la vallée de la Saône.

- 6 Quatre ensembles archéologiques sont à analyser pour déterminer la position de la ville de Chalon et confirmer son importance (fig. 2). La Grange-Fangy se situe au Sud de la ville actuelle sur le territoire de Saint-Rémy. On y trouva une cinquantaine de monnaies datables, par la diversité des types et leur alliage, d'une période récente (J. CHEVRIER, 1867) ainsi que des pierres, empièremments, lits de cendres, débris d'amphores et clous de charpente. Plusieurs auteurs ont voulu situer en ce lieu, à cause des monnaies, le champ de foire de l'oppidum. Les conclusions que l'on peut tirer des autres vestiges seulement cités dans la relation de la découverte s'opposent à cette hypothèse et font penser plutôt à un habitat.
- 7 Le Châtelet est une butte considérée comme artificielle dans sa plus grande partie. Située dans l'angle Sud du castrum romain, on y a vu de tout temps, à cause de son élévation, la partie haute de l'oppidum gaulois. Or, aucune découverte de cette époque n'y est signalée et, comme le fait remarquer L. Armand-Calliat L. (1958), la « régularité du plan, encore sensible aujourd'hui à l'intérieur de la haute enceinte, fait douter que les restes de la cité gauloise préexistante gisent sous les 3 ou 4 mètres de remblais accumulés depuis l'époque romaine dans ce quartier. On dirait que les ingénieurs latins ont opéré en terrain vierge, si ce n'est au Châtelet ou dans le faubourg Saint-Jean-de-Moisel. Tout se passe comme si, leur but essentiel ayant été d'utiliser l'île pour établir un pont, ils avaient tracé une ville neuve au débouché de cet ouvrage d'art ». Notons qu'aucun mobilier archéologique, à notre connaissance, antérieur à l'époque augustéenne n'a été découvert dans les deux zones exclues par L. Armand-Calliat.
- 8 La Benne-à-la-Faux ou Lafond était une jonquière ou un banc dont la pointe Nord se situait au niveau de la Grange-Fangy. C'est lors de sa destruction, en 1842-1843, que le conseiller Millon recueille sa collection publiée par J. Déchelette et que Landa observe la découverte de plus de 24 000 amphores et de milliers de vases en terre de toutes

époques dont certains, rejetés derrière le clayonnage, ont été de nouveau recueillis lors d'autres travaux en 1869. C'est aussi dans cette zone que furent découverts de nombreux vestiges de pieux et des restes d'appontements (BONNAMOUR L., 1975).

- 9 Le Port-Guillot sur la commune de Lux, au Sud de Chalon actuel, a été l'objet de nombreux travaux de dragages ces dernières années. Surveillés par L. Bonnamour, conservateur de la section archéologique du musée Denon, ils se situent sur une bande qui s'étend de la centrale thermique aux abords du hameau. Parmi les pièces les plus caractéristiques de la période de La Tène, on y a recueilli des épées, des chaudrons, un crâne encloué, un très bel anneau de bronze orné de têtes de bélier et quelques vases peints (BONNAMOUR L., 1983 et GUILLAUMET J.-P., 1983 a).
- 10 Il faut aussi noter que la majorité des trouvailles anciennes faites à la localisation imprécise « La Saône à Chalon ou en Chalonnais », lorsqu'elles portent une date de découverte, correspondent à des travaux dans le secteur de Port-Guillot, et que les prospections récentes dans le fleuve, au niveau de la ville actuelle, apportent peu de témoignages de la période celtique.
- 11 Tout ceci nous a entraîné à étudier le secteur Sud de Chalon, plus particulièrement le secteur de Port-Guillot. En ce point, et jusqu'à la limite Sud de la commune, apparaît une longue levée de terre qui recouvre des vestiges visibles par photos aériennes. Des lieux-dits indiquent d'anciennes constructions : le temple, la pierre... Un chemin ancien, venant de Saint-Boil et de la région de Mont-Saint-Vincent, sert de limite communale à Messey-Jully-lès-Buxy, Saint-Ambreuil, Saint-Germain-lès-Buxy, La Charmée-Vareennes-le-Grand, Saint-Loup-de-Varenne et vient, en traversant le bourg actuel de Sevrey, dont Lux est une partie érigée en commune récemment, mourir aux environs du gué (fig. 2).
- 12 Le plan du village de Saint-Loup-de-Vareennes, appelle aussi quelques commentaires. Au lieu-dit « le Quarré Pugeot », les chemins et routes forment, d'une façon particulièrement nette, sur le plan des berges de la Saône du milieu du XIX^e siècle, un vaste quadrilatère avec quatre voies qui se coupent en son milieu (fig. 3). Cet arrangement dans le paysage fait penser aux traces d'un camp romain proche des installations de Lux. Deux petites enceintes rectangulaires aux abords de Lux sont, sans doute, des structures funéraires de La Tène. Un certain nombre de voies anciennes convergent en ce secteur ; voie de Saint-Boil, voie Nord-Sud antérieure à la voie d'Agrippa et voies de la rive droite dont la plus importante débouche à remplacement de la centrale thermique et est liée à un riche cimetière de l'époque romaine.

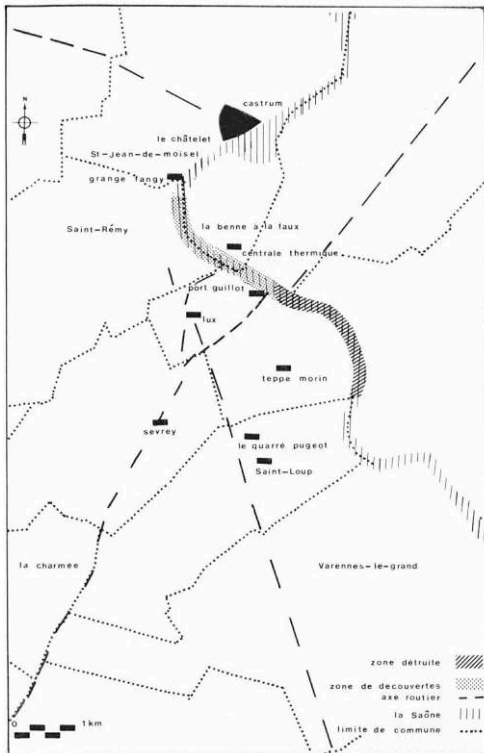


FIG. 2. – Chalon-sur-Saône et ses environs.

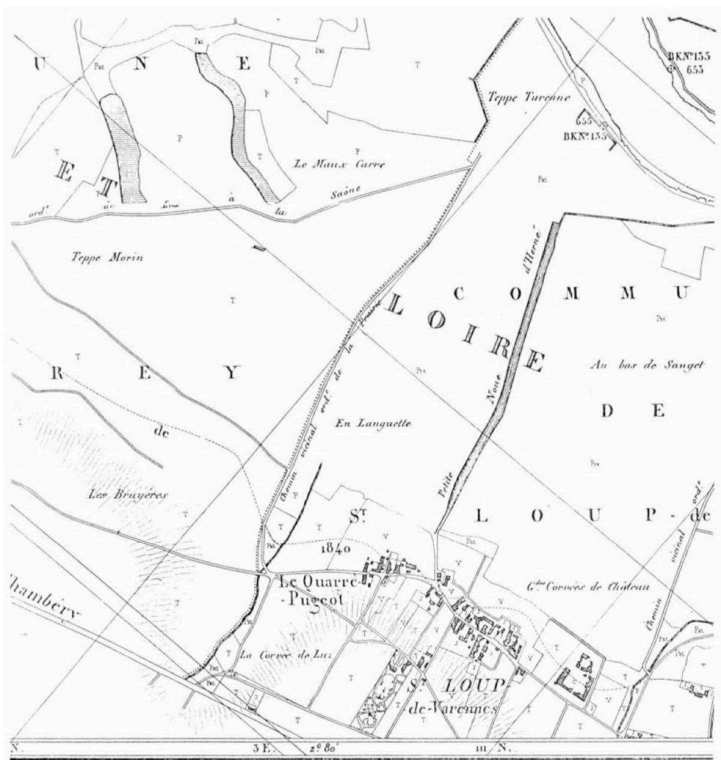


FIG. 3. – Plan topographique du XIX^e siècle de Saint-Loup-de-Varennes.

- 13 Des trouvailles inédites montrent aussi que ce site est déjà habité aux périodes précédentes ; ainsi on trouve à la Teppe-Morin un habitat du Hallstatt.

- 14 Tous ces arguments sont de valeur différente mais montrent l'existence d'un problème qu'on ne fait qu'aborder. L'emplacement du port celtique et du port plus récent est, sans hésitation possible, dans le secteur de Port-Guillot, la ville romaine à l'emplacement de la ville actuelle. La position de la ville celtique reste à déterminer.
- 15 Le schéma que nous proposons de l'évolution du site de Chalon n'est pas un cas isolé pour ces périodes. Deux autres sites celtiques portuaires nous sont connus, Lovosice près de Litoměřice sur le Labe ou l'Elbe en Bohême du nord (ZAPOTOCKY M., 1973) et le Pas de Rauzan sur la Dordogne. Ces deux sites possèdent une occupation dense sur plusieurs hectares, où se côtoient entrepôts et artisans, le long du fleuve. Le Pas-de-Rauzan a l'intérêt d'être en liaison avec l'oppidum, récemment identifié, de Lacoste à environ 1,6 ou 2 km sur la commune de Mouliets-et-Villemartin, où l'occupation se termine au milieu du 1^{er} s. av. n. è., alors que les activités portuaires se poursuivent. Nous retrouvons, ici, le même schéma qu'à Chalon, mais on connaît seulement l'habitat gaulois, alors que c'est l'habitat romain qui est identifié pour Chalon. Manching, en Allemagne, s'inscrit dans le même schéma et l'importance de son habitat est en relation avec un site portuaire à découvrir établi le long du Danube.
- 16 Le site celtique de Chalon reste à situer. Il est probablement aux abords du village actuel de Sevrey totalement arasé dans cette plaine sablonneuse cultivée intensivement. Cependant son existence, et celle d'autres exemples, montrent que la civilisation des oppida développe le long des rivières navigables des structures pré-urbaines orientées vers le commerce, comme elle implante des centres de production aux abords des sources de matières premières.

BIBLIOGRAPHIE

Bibliographie

ARMAND-CALLIAT L., 1958 : « Le Chalonnais à l'époque de La Tène d'après les découvertes archéologiques ». *Bulletin Archéologique*, p. 109-128.

BONNAMOUR L., 1975 : « Le port gaulois et gallo-romain de Chalon », *Mém. Soc. d'Histoire et d'Arch. de Chalon-sur-Saône*, 45, p. 61-72.

BONNAMOUR L., 1983 : « Les découvertes des âges du fer dans le lit de la Saône (VII^e-I^{er} siècles avant notre ère) », *La vallée de la Saône aux âges du fer (VII^e-I^{er} s. avant notre ère)*, Chagny, p. 63-78.

CHEVRIER J., 1867 : « Fouilles de la Grange-Fangy exécutées en novembre 1865 », *Mém. de la Soc. d'Hist. et d'Arch. de Chalon-sur-Saône*, 5, p. 5-20.

GUILLAUMET J.-P., 1983 a : « Inventaire des sites. Deuxième âge du fer », *La vallée de la Saône aux âges du fer (VII^e-I^{er} s. avant notre ère)*, Chagny, p. 81-85.

GUILLAUMET J.-P., 1983 b : « Chalon-sur-Saône, port éduen », *La vallée de la Saône aux âges du fer (VII^e-I^{er} s. avant notre ère)*, Chagny, p. 31-36.

JULLIAN C., 1921 : *Histoire de la Gaule*.

VUILLEUMIER P., 1963 : *Inscriptions latines des trois Gaules*.

ZAPOTOCKY M., 1973 : « Kelstá pohrebiste na Litomericku », *Archeologické Rozhledy*, xxv-2, p. 139-184.

AUTEUR

J.-P. GUILLAUMET

URA 33 du CRA, CNRS.